

## Procédure de réorganisation judiciaire : le bon accompagnement pour une bonne réalisation

 3 h     66,00 €

- Définition ;
- Les différents types de faillite ;
- Les recours ;
- Les acteurs ;
- Les conséquences juridiques pour toutes les parties ;
- La réorganisation judiciaire ;
- Études de cas et analyse de jurisprudences.

### Informations pratiques

#### > Droit d'inscription

66,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

#### > Horaires

 Villers-le-Bouillet

> Le 6 décembre 2019  
de 14h à 17h

 Formation à distance

> Le 2 décembre 2020  
de 14h à 17h

#### > Certificat - Attestation

Attestation de participation

#### > Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

# Procédure de réorganisation judiciaire : le bon accompagnement pour une bonne réalisation - Villers-le-Bouillet, Le vendredi 6 décembre 2019

## Renseignements

Tél : 085/27.14.10

€ 66,00 € ou 3 chèque-formation

 **Dates de formation**  
Le vendredi 6 décembre 2019

**Horaire**  
de 14h à 17h

**Formateur**  
Muriel Gluza, conseillère juridique

# Procédure de réorganisation judiciaire : le bon accompagnement pour une bonne réalisation

## - Le mercredi 2 décembre 2020 (ANNULEE), Formation à distance

### Renseignements

085/27.13.40

€ 66,00 € ou 3 chèque-formation



#### Dates de formation

Le mercredi 2 décembre 2020 (ANNULEE)

#### Horaire

de 14h à 17h



#### Site de Villers-Le-Bouillet

Waremme 101  
4530 Villers Le Bouillet  
Belgique

Inscription-Villers@centreifapme.be

[085/27.14.10](tel:085271410)

#### Formateur

Muriel GLUZA, conseillère juridique, felicitas.com